

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MAI 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SONTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MONACI Fabrice, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 mai 2025.

Etaient présents : MM MONACI Fabrice, CHAPON Xavier, FLEURAT Christian, GINDRE Roland, HARRY Claude, JACQUET Benoit, Mmes DONZELLE Annie, IRLLES Marie-José, PECHINEY Murielle, ZIVKOVIC Pascale

Etait absente excusée : Mme ARCHENY Céline (pouvoir à ZIVKOVIC Pascale)

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 7 avril 2025

Désignation d'un secrétaire de séance : DONZELLE Annie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est toujours dans l'attente du plan de bornage définitif relatif aux 3 lots du lotissement de Revers – Lot 2, avec notamment la mention de la surface exacte de chaque lot, et ce afin de pouvoir prendre une délibération fixant le prix de vente des parcelles. Monsieur le Maire propose, par conséquent, de reporter ce point de l'ordre du jour, à la prochaine réunion du conseil municipal.

Les conseillers, à l'unanimité, acceptent le report de ce point à la prochaine réunion du conseil municipal.

1/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 2025 - 20

Annule et remplace la délibération N°2025-17

Vu la délibération N° 2025-15, approuvant le compte financier unique 2024 du budget annexe Lotissement,

Vu la délibération N°2025-16, approuvant l'affectation des résultats 2024, du budget annexe Lotissement,

Considérant le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de voter le budget primitif 2025 du budget annexe Lotissement comme suit :

- par chapitre pour la section de fonctionnement,

- par chapitre pour la section d'investissement

ADOPTE le budget primitif 2025 du budget annexe Lotissement comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 110 000.00 euros

Recettes : 110 000.00 euros

INVESTISSEMENT

Dépenses : 76 395.14 euros

Recettes : 76 395.14 euros

L'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes : 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

2/ DECISION MODIFICATIVE N°1 – M57 – BUDGET PRINCIPAL 2025 - 21

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les négociations qu'il a eues avec le propriétaire de la parcelle sur laquelle se situe la stèle de Vernon ; l'achat de cette parcelle présente, en effet, plusieurs avantages pour la commune : préservation du patrimoine, devoir de mémoire, sécurité juridique.

Monsieur le Maire propose de créer une opération « Achat stèle Vernon » au budget principal 2025.

Le Maire propose également aux conseillers municipaux d'ajuster le montant attribué à l'école, pour des dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants :

Virements de crédits

| | DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------|--------------|------------|----------|---------|
| | Compte | Montant | Compte | Montant |
| Terrains nus | 2111 Op. 229 | + 3 000.00 | | |
| Autres | 2188 Op. 226 | + 500.00 | | |
| Autres | 2188 Op. 203 | - 3 500.00 | | |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative N°1, telle que proposée par Monsieur le Maire,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

3/ DEMANDE DE CESSION A TITRE GRATUIT D'UN BARNUM AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES 2025 - 22

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux d'un nouveau dispositif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, voté lors de la Commission permanente du 28 mars dernier et qui vise à soutenir le tissu associatif des communes de moins de 2 000 habitants, véritable vecteur de lien social et d'animation des territoires ruraux. Les communes éligibles au « bonus ruralité » peuvent faire la demande de cession à titre gratuit d'un barnum (chapiteau de 3 X 3 mètres) destiné exclusivement à une utilisation par les associations locales. Les communes s'engagent à s'assurer pour tous les dommages lors de l'utilisation du barnum, par les associations et à le maintenir en état, le cas échéant, en remplaçant les éléments défectueux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, afin d'obtenir un barnum.

Après délibération, et à l'unanimité le Conseil Municipal,

DECIDE de faire une demande auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour obtenir un barnum, qui sera destiné exclusivement à une utilisation par les associations de la commune,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

4/ QUESTIONS DIVERSES

4-1 Travail des commissions

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY
RAS

Commission « Urbanisme » : vice-président : Benoit JACQUET

| DEMANDE | N° DOSSIER | DEMANDEUR | TYPE DE TRAVAUX | DATE DEMANDE | REPONSE COMMUNE |
|---------|---------------------|--------------------------|--|--------------|--------------------------------|
| DP | 001 410 25 H0004 | THEVENET Charlotte | Ouverture sur façade pour créer une fenêtre | 12/03/2025 | ARRETE DE NON OPPOSITION |
| DP | 001 410 25 H0005 | VINCENT Didier | Rénovation de façade | 14/04/2025 | ARRETE DE NON OPPOSITION |
| DP | 001 410 25 H0006 | GREFFE Jean- Baptiste | Installation de 4 nouvelles fenêtres | 10/04/2025 | ARRETE DE NON OPPOSITION |

Commission « Fleurissement, décoration, salle polyvalente » : vice-présidente : Pascale ZIVKOVIC
L'achat des plantes, terreau ..., pour le fleurissement, est prévu samedi 17 mai matin et les plantations auront lieu dans la foulée, l'après-midi.

Point sur les locations de la salle polyvalente : 7 locations, dont 6 payantes, d'ici fin août.

Commission « Ecole, Jeunes » : vice-présidente : Céline ARCHENY
L'école d'Heyriat, qui a perçu une subvention de l'Education Nationale prendre en charge, cette année encore, les frais relatifs à l'intervention d'un professeur de musique à l'école. La Directrice de l'école en a été informée.

Commission « Bois, Voirie, Agriculture » : vice-présidente : Annie DONZELLE
RAS

Commission « Travaux, Bâtiment, Patrimoine » : vice-président : Roland GINDRE
Le terrain de boules de Sonthonnax-la-Montagne a été totalement réaménagé par les amis boulistes. Un petit muret a également été construit.
La commune a participé avec la fourniture des matériaux, la mise à disposition du tractopelle et le savoir-faire d'Anthony.

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Christian FLEURAT :
Les raccordements du château sont presque terminés ; c'est l'entreprise LONGO qui est en charge des travaux. Resteront à réaliser les raccordements de l'atelier communal et de l'Espace F Berchet.

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :
Il faudra prévoir la réparation du tracteur (problèmes avec les vitesses courtes et longues).

Commission « Site Internet, Communication, Environnement » vice-présidente : Marie-José IRLLES
* Le samedi 26 avril 2025, sous un ciel sans pluie, a été propice au nettoyage de la nature dans les différents villages. Cette matinée a rassemblé 18 personnes volontaires, sans enfants, pour se consacrer aux déchets qui s'accumulent dans nos campagnes.

En triant, nous avons essentiellement récupéré du verre et du métal que l'on a pesé. 400kg, représentant un volume de 6 m3, ont pu être extraits et apportés en déchetterie.

Un pot de l'amitié a été offert à l'issue de cette corvée à cette belle équipe mobilisée pour que la nature respire à nouveau ! Les chasseurs nous ont ouvert le local. Un grand merci à eux pour leur implication.

* Des affiches ont été réalisées et une information diffusée sur Illiwap, concernant les dangers que représentent les chenilles processionnaires.

Commission « Accessibilité, cimetière » : vice-président : Claude HARRY
Une réunion de la commission est prévue avant la prochaine réunion du conseil municipal ; seront discutés les tarifs des concessions au cimetière.

4-2 Points de regroupement des bacs d'ordures ménagères et d'emballages

L'implantation des points de regroupement des poubelles est toujours en discussion ; dans certains secteurs, le choix est compliqué (éloignement des habitations, terrain communal non disponible ou peu accessible ...). Les conseillers sont invités à réfléchir sur les points proposés et à faire un retour lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

4-3 Haie parcelle communale à Heyriat

L'immense haie, implantée sur la parcelle communale située en Rouge Fétu, le long de la rue du Montfer, à Heyriat, doit être coupée ; les fils électriques et de la fibre sont pris dans les arbres.

Il y a deux options :

1/ la taille des arbres : un devis d'un montant de 4 000 euros, nous est parvenu, avec risque que la haie ne dessèche.

2/ la suppression de la haie : l'entreprise NCBF a transmis un devis pour couper la haie au ras du sol ;
montant des travaux : 800 euros avec rachat des arbres par l'entreprise A.S.E : 15 à 20 euros la tonne pour 70 à 80 tonnes.

Ce qui ferait une recette comprise entre 1 050 euros et 1 600 euros.

Cette opération non seulement ne coûterait rien à la commune mais permettrait de dégager un petit bénéfice.

Le conseil opte pour la solution N°2

Séance levée à 21h55

APPROBATION DU PRESENT PROCES-VERBAL LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 JUIN 2025